

Demande de raccordement d'un ouvrage communal ou communauté d'agglomération sur un ouvrage départemental d'assainissement

Monsieur le Président du Conseil général de Seine Saint-Denis

Je soussigné, Nom	Prénom	Téléphone
-------------------	--------	-----------

Le Président de la Communauté d'agglomération ou le Maire

sollicite l'autorisation de raccorder sur un ouvrage départemental :
l'ouvrage communal ou communautaire eaux usées
assainissement (le tronçon de voie, l'équipement, grilles ou avaloirs)

eaux pluviales

unitaire

.....
dans les conditions communiquées par le département (direction de l'eau et de l'assainissement) et fixées par convention.

Le débit maximum actuel des eaux provenant de l'ouvrage communal ou communautaire considéré peut être estimé,

• par temps sec, pour les eaux usées, à

.....
• par temps de pluie, lors d'une pluie décennale, pour les eaux pluviales, à

Le débit maximum futur peut être estimé,

.....
• par temps sec, pour les eaux usées, à

.....
• par temps de pluie, lors d'une pluie décennale, pour les eaux pluviales, à

.....
Je m'engage à verser à la première demande de l'administration le montant de la dépense faite pour l'exécution des travaux de branchement relatifs à la présente demande, en application des dispositions du code de la santé publique, après acceptation du devis estimatif qui me sera présenté.

Transmis au directeur de l'eau et de l'assainissement

Fait à

Le Président de la Communauté d'agglomération ou le Maire

1 - La présente demande devra être complétée par :

- un plan d'ensemble du projet d'exécution de la canalisation,

- un plan de détail permettant de situer la limite de ce projet. Ce plan présenter la position et la profondeur du dernier regard à partir duquel les travaux de raccordement proprement dits pourront être exécutés par le Département (direction de l'eau et de l'assainissement).

2 - La participation financière prévue à l'article L.1331-7 du code de la santé ne sera pas due si l'autorisation est subordonnée à la mise en place d'une installation individuelle de traitement des eaux dont le certificat de conformité aura été délivré par le Laboratoire Central de la Préfecture de Paris.

3 - Toute demande formulée au moyen d'un imprimé de type différent sera considérée comme nulle.

Toute modification apportée par le pétitionnaire au texte de la présente demande aura pour effet d'annuler celle-ci.

4 - Tout renseignement complémentaire pourra être fourni au pétitionnaire par le Département (direction de l'eau et de l'assainissement), adresse postale DEA Conseil Général - 93006 Bobigny cedex, adresse bureau DEA 99, avenue du Général de Gaulle - 93110 Rosny-sous-bois. Tél. : 01 43 93 65 00

Nom et adresse de la personne ou de la société qui aura à s'acquitter du paiement des travaux, si ce n'est la commune elle-même

Nom

Adresse
